

Présents : Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la DRH adjointe, et pour le SE-UNSA 44 : D. Callo, P. Andrieu, L. Nys, N. Roche-Julien.

Frais de déplacement : Le SE souhaite l'application de la circulaire du 13/01/2016 stipulant que tout déplacement effectué pour les besoins du service doit donner lieu à un ordre de mission et ouvre droit à indemnisation des frais occasionnés. Le SE souhaite qu'une information claire soit mise en place à destination des collègues. Jusqu'à présent les services déterminent le lieu de départ et de retour (résidence administrative ou familiale) en fonction du plus avantageux pour l'administration. Le SE demande l'application stricte de la circulaire : prise en compte du lieu réel de départ et d'arrivée de l'enseignant, ainsi que la prise en charge des repas.

Le DASEN explique qu'il serait souhaitable de respecter la circulaire mais il note l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire accordée par Bercy. Le SE lui demande de faire remonter les besoins réels de frais de déplacement au ministère de l'EN.

Le SE est intervenu pour connaître les modalités de répartition des enveloppes budgétaires données aux IEN à destination des CPC et RASED pour leurs déplacements. Des disparités de répartition existent entre les circonscriptions.

Le DASEN va mettre en place un groupe de réflexion avec les services et quelques IEN sur la question afin de présenter en CAPD « *une charte de bonne conduite* ».

Temps de service des PEMF : Suite à la parution du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008, modifié le 20 juillet 2015, à dater de la rentrée 2016, la décharge du temps des PEMF est modulable d'1/4 à 1/3. C'est le Recteur qui se doit de fixer la quotité de chacun d'entre eux. Le SE demande au DASEN d'avoir une attention particulière sur ce décret afin de mettre en œuvre une formation de qualité auprès des PES en limitant le nombre de stagiaires suivis par chaque formateur. Il demande également la prise en compte des besoins supplémentaires liés aux PES en renouvellement. Le DASEN a proposé suite à notre demande de mener avec l'IEN Adjoint chargé de la formation, une réflexion sur ce sujet. Le DASEN affirme qu'il y aura moins de PES à la rentrée prochaine et que le nombre de formateurs serait suffisant. Il s'engage à ce qu'un PEMF ne suive pas plus de 4 stagiaires.

Dotation bi-langue : ***Le SE, favorable à la réforme du collège, rappelle son souhait de voir les classes bi-langue disparaître au profit de la LV2 en 5^{ème} pour tous.*** Néanmoins les classes bi-langue étant maintenues, le SE demande à ce que les élèves de 6^{ème} qui n'ont pas choisi la classe bi-langue puissent prendre Allemand en LV2 en 5^{ème} et par conséquent intégrer le groupe des élèves inscrits en bi-langue. .

Affelnet : Le SE précise la pertinence de la formation auprès des directeurs pour maîtriser l'outil. Le SE s'inquiète du calendrier (pour le 2^{ème} volet) puisque celui-ci doit être distribué aux élèves entre le vendredi 1^{er} avril pour être rendu le 19 avril (c'est-à-dire globalement pendant les vacances d'avril) . Les services précisent que le serveur ne fermant que le 20 mai, une souplesse dans les dates de retour des dossiers est possible.

Enquête du CHSCT : Suite à l'agression d'un collègue par un élève, le SE demande à ce que les textes soient respectés et qu'une enquête du CHSCT ait lieu. Il ne s'agit pas de demander une enquête administrative ayant pour but d'incriminer les services. Le DASEN refuse de mener une telle enquête en dépit des textes, ce que le SE-UNSA dénonce.